

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JANVIER 2020

Présent-e-s	M.	Nicolas FOURNIER, Vice-Président
	M.	Farid BEN-SLIMANE
	M.	Rocco DE LUCA
	M.	Yoann DIDIER
	M.	Samuel DUNANT
	M.	Xavier FRANCEY
	M.	Yvan GUILLAUME
	Mme	Antoinette HOFER
	M.	Jean-Claude KORMANN
	M.	Sebastiano MALGIOGLIO
	Mme	Barbara MARINI LOPES SILVERIO
	M.	Félicien MAZZOLA
	Mme	Julie PERADOTTO
	M.	Guillermo Orestes SIRENA
	Mme	Elisabeth ULDRY FROSSARD
	M.	Didier VATTER
	M.	Yves ZEHFUS
Excusé-e-s	M.	Jean Carlo TABOADA, Président
	Mme	Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO
Conseil administratif	M.	Dinh Manh UONG, Maire
	Mme	GABUS-THORENS, Conseillère administrative
	Mme	Sylvie JAY, Conseillère administrative
Verbaliste	Mme	Janine BELAHBIB-DEGEN
Assistent	Mme	Elena GIARIO, Co-Secrétaire-générale
	Mme	Soheila KHAGHANI, Co-Secrétaire générale

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2019
3. Communications du bureau
4. Communications des commissions
5. Communications du Conseil administratif
6. DM 866 – Crédit d'investissement de CHF 762'000.- pour le verdissement et l'aménagement du préau de l'école de Cressy et de ses alentours
7. DM 867 – Crédit d'étude d'un montant de CHF 28'000.- pour l'extension de la zone 30km/h - Praleta
8. P DM 871 – Crédit d'investissement de CHF 490'000.- pour la réfection des chaussées phase 1/2020
9. P DM 872 – Crédit d'investissement de CHF 95'000.- pour la réfection de l'étanchéité du préau couvert de l'école de Confignon
10. P DM 873 – Indemnités et jetons de présence du CM
11. Préavis du Conseil municipal concernant les membres suppléants dans les Conseils municipaux – PL 12584
12. Questions
13. Propositions individuelles et divers

20H Présentation du rapport de la Cour des Comptes par Mme Sophie Forster Carbonnier, Magistrate – Grands projets d'aménagement du territoire à Confignon – Audit de légalité et de gestion

Après une brève introduction retraçant les grandes lignes du projet, l'origine de l'audit et le but de celui-ci, Mme Forster Carbonnier fait part de l'appréciation générale de la CdC, à savoir une organisation de la commune adéquate pour gérer ces grands projets, mais avec un risque financier. Une analyse du budget de la commune n'a pas été faite, cette tâche étant dévolue au SAFCO.

Les constats positifs : - l'implication du CA

- une organisation tournée vers le futur
- une communication ouverte et innovante

Les constats négatifs : - une stratégie manquante pour l'Ecoparc industriel

- un risque important de pertes de compétences clés
- une absence d'analyse des compétences futures nécessaires

Les recommandations :

- Définir une stratégie complète pour l'Ecoparc
- Mutualisation des coûts des infrastructures avec PLO et les communes avoisinantes
- Favoriser les synergies possibles avec les autres communes

CONCLUSION :

Une collaboration intercommunale doit être développée et la CdC a demandé à l'ACG de mener également une réflexion dans ce sens pour promouvoir et soutenir les communes. De plus, du point de vue financier, approcher le canton sera nécessaire pour trouver des solutions.

Questions : M. De Luca relève que la CdC demande à la commune de mutualiser les coûts et de rechercher des synergies avec d'autres communes. Elle encourage l'ACG à prendre des mesures complémentaires au niveau de l'intercommunalité, mais quid du rôle de l'Etat et du Grand Conseil ?

Mme Forster Carbonnier répond que le mode de fonctionnement de la CdC, avec un audit ouvert auprès de la commune de Confignon et pas auprès de l'Etat, explique l'absence de recommandations auprès de l'Etat. La CdC a donc conseillé au CA d'approcher l'Etat directement avec ce rapport.

Le Vice-Président ouvre la séance du 28 janvier 2020 du Conseil municipal de Confignon. Il informe que M. Taboada et Mme Von Gunten-Dal Busco seront absents. Nous sommes donc 17 ce soir. Il propose ensuite une minute de silence en hommage à la femme de notre président, décédée en fin d'année 2019. Puis, il informe de la naissance d'un petit Henri Von Gunten-Dal Busco au début janvier.

1. Approbation de l'ordre du jour

M. Fournier propose une modification pour intégrer une motion du PDC « Des espaces verts aux Cherpines et au Vuillonex » en point 12 de l'OJ.

Cette proposition est acceptée par 14 oui, 2 non et 1 abstention.

M. Fournier propose ensuite de voter sur l'OJ tel qu'il vient d'être amendé.

L'OJ tel que modifié est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2019

Page 21, Point 14, Mme Uldry Frossard : « ... Qualifier d'arnaque est très exagéré et inacceptable par rapport... »

Le procès-verbal du 10 décembre 2019 est, sous réserve de cette modification, approuvé à l'unanimité.

3. Communications du bureau

M. Fournier informe que l'administration indique que pour les repas inter-commissions il faut contacter Mme Demierre pour demander une collation.

Messages à caractère politique : il est demandé de ne pas envoyer de messages à caractère politique à l'administration.

Communication de Swisscom : lettre envoyée à toutes les communes informant d'un rapport sur la 5G. Cette lettre vous a été transmise en fin d'année.

Communication sur les enjeux climatiques à l'échelle communale : une information de Mme Oguey a été transmise pour des ateliers dont le premier aura lieu le 5 mars de 8H30 à 12H. On peut s'inscrire en suivant les indications contenues dans le courrier.

Réception des lettres de 2 familles dont les enfants ont été victimes de racket au P+R Bernex. Une enquête est en cours, des mesures de sécurité prises. Les courriers seront transmis à la CMSS pour un suivi attentif et une réponse a été faite aux familles par le CA.

4. Communications des commissions

► Commission de l'aménagement et de la durabilité (CAD)

M. Kormann informe que la commission ne s'est pas réunie.

► Commission de la culture, espaces publics et paysage (CCEP)

M. Guillaume informe que la commission s'est réunie avec la CFGDE et la CCEV le 21 janvier. Elle a traité du verdissement de Cressy et un rapport commun a été établi avec préavis favorable à l'unanimité de la CCEP.

▶ **Commission des finances et gestion – développement économique (CFGDE)**

M. **Mazzola** informe que la commission s'est réunie à 2 reprises et a préavisé favorablement 2 projets, sans commentaires particuliers. Des questions relatives à La Praleta seront posées lors de l'examen du point 7 de l'OJ.

▶ **Commission des constructions, équipements et voirie (CCEV)**

M. **Kormann** indique que la commission s'est réunie le 21 janvier conjointement avec 2 autres commissions. Elle a principalement étudié la DM 866, verdissement du préau de Cressy, et un rapport a été transmis. La CCEV a donné un préavis favorable à l'unanimité des membres présents.

▶ **Commission de la mobilité, sécurité et sports (CMSS)**

Mme **Marini** informe que la commission s'est réunie le 14 janvier pour examiner la DM 867, 30 km/h - Praleta, ainsi que le courrier reçu des habitants des Marais, de Murcie et de la Plaine de l'Aire.

▶ **Commission sociale, logement et communications (CSLC)**

M. **Francey** informe que la commission ne s'est pas réunie.

▶ **Fondation d'intérêt public communal des institutions de la petite enfance (FPE)**

Mme **Gabus Thorens** informe que la Fondation s'est réunie le 22 janvier et a accueilli son vice-président, M. Francey. La structure de la PE a été à l'ordre du jour pour évaluer les économies possibles et ce, avec le groupe des classes de crèche habitants et du jardin d'enfants. Un travail sur la restructuration de ce groupe est en cours.

▶ **Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon (FL)**

Mme **Jay** informe que la FL ne s'est pas réunie.

▶ **Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV)**

Mme **Gabus Thorens** indique que le FMV s'est réuni le 23 janvier à la demande des experts pour l'œuvre d'art refusée et souhaitant comprendre la décision du CM avant d'en faire part à l'artiste concernée. Une discussion sur les perspectives d'avenir et sur la possibilité d'une œuvre partielle a eu lieu et la réflexion se poursuit.

▶ **Fondation des Evaux (FE)**

Mme **Jay** informe que la Fondation s'est réunie le 21 janvier et a travaillé sur le préavis de surélévation de la cabane de l'Accrobranche et d'une révision des tarifs de location pour cette activité. Une étude comparative est en cours. Puis il a été question de l'organisation de la Fête des Evaux prévue en mai.

▶ **Groupement intercommunal de voirie (CIV)**

Mme **Jay** informe que le CIV ne s'est pas réuni.

5. Communications du Conseil administratif

Communications de M. Uong

- SCI (Système de contrôle interne): l'administration s'est dotée d'un module pour identifier les risques dans tous les processus administratifs et pouvoir les gérer.

- Suppléance du pôle aménagement : la publication d'une annonce en fin d'année 2019 a été faite, des candidats ont été reçus et le CA a reçu la semaine dernière les 3 finalistes. Une décision sera prise jeudi pour l'engagement d'un-e urbaniste-aménagiste.
- Responsable du pôle aménagement : M. Rodriguez se présente à l'élection du CA de PLO et en cas d'élection un calendrier précis a été mis en place. Cette élection se fait sur 2 tours, 15.03. et 05.04. Selon les résultats, une procédure de recrutement sera aussitôt lancée pour trouver un remplaçant. Il est rappelé que M. Rodriguez continuera à travailler à 80% jusqu'au mois de septembre.
- CAD Energie SA : la nouvelle chaudière fonctionne déjà, mais un branchement doit traverser le chemin de Sous-le-Clos pour relier les bâtiments de la Fondation du logement autour de la place. Les travaux commenceront le 3 février pour 5-6 semaines et le chemin de Sous-le-clos sera fermé pendant 2 jours.
- OFROU : les représentants de l'office ont été reçus par le CA et les points suivants sont à retenir : 1) l'indemnité d'un million est confirmée ; 2) la date de départ est prévue pour 2025, sous réserve de l'enquête publique (opposition) ; 3) l'éclairage et les plantations de végétation seront revus et 4) le CA a confirmé la volonté de ne pas ouvrir le chemin de Praleta pendant toute la période. Tous ces points feront l'objet d'une convention OFROU/Commune de Confignon à signer d'ici au 3 mars 2020.
- Pollution de l'Aire : contact a été pris avec le Service de l'écologie de l'eau qui précise qu'il n'y a pas de contrôles systématiques en termes de salubrité sur le canton, sauf pour le Rhône et le lac Léman. Il nous a été dit que pour l'Aire, il s'agit très probablement de pollutions ponctuelles, après de grands orages ou lors d'opérations d'assainissements de la ville de Saint-Julien. Néanmoins, l'office précise qu'il n'y a pas de risques ou de danger, mais déconseille de boire l'eau et conseille de se doucher après les baignades.

Communications de Mme Jay

- Vélos en libre-service : le canton a convié les communes intéressées par la pose de stations VLS le 23 janvier. Suite à un appel d'offres, une entreprise a été retenue et son nom sera dévoilé une fois le délai de recours passé. Ce projet ne comportera pas de frais d'infrastructures pour les communes.
- Effractions à l'école de Confignon : des vols dans la salle des maîtres et du secrétariat ont eu lieu, de même que la disparition de la cagnotte du café. Une enquête est en cours.
- Racket des enfants de 2 familles : comme il a été relevé par le vice-président précédemment, une procédure judiciaire est en cours. Elle peut néanmoins préciser qu'il y a eu 3 cas de racket (Croisée de Confignon, chemins de Chaumont et du Vuillonex et René-Jollien) ; 7 arrestations ont été opérées pour des personnes n'appartenant à aucune des communes de Lancy, Onex, Confignon. Depuis ces interpellations, nous n'avons pas eu connaissance d'autres événements.

Communications de Mme Gabus-Thorens

- Versement en décembre à Caritas : un montant de CHF 4'624.-, soit 1 franc par habitant a été versé pour l'aide d'urgence en Albanie, suite au tremblement de terre.
- Hospice général : la commune discute pour un engagement de personnes en réinsertion dans les services de la Mairie, notamment en appui aux cuisines scolaires par exemple.
- Restaurants scolaires : une procédure de recrutement est en cours pour remplacer une collaboratrice qui partira le 17 février 2020.
- Événement relaté lors du dernier CM, plat comportant de la mitraille aux restos scolaires : le déroulé est le suivant : événement du mardi midi, communication pilotée par le GIAP avec les services de l'Etat, courrier A envoyé par la mairie le vendredi matin à tous les parents des enfants présents ce jour-là.

- Reliance : travail en collaboration avec cette association pour le soutien scolaire et l'intégration à Cressy. Il s'agit d'un système de tutorat qui s'adresse aussi bien aux jeunes en difficultés scolaires qu'à leurs familles. Une dizaine de tutorats seront proposés.
- Centres aérés de Bernex cet été : des places seront proposées aux enfants de 4 à 12 ans. Une information suivra.
- Repas des aînés : vous recevrez bientôt une invitation et elle rappelle que les CM sont toujours les bienvenus.
- Association pour le dictionnaire des droits de l'enfant : information de la parution d'un ouvrage portant ce nom qui coïncide avec la célébration du 30^e anniversaire de la convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. La commune a acquis certains de ces ouvrages pour les remettre aux écoles dans les classes de grands, ainsi que dans les bibliothèques.
- Caddie-service : subvention de la commune pour une livraison des colis à vélo et test prévu en février pour une tente les jours de marché sur la place du village. L'info suivra.
- Antigel : sera le 2.2. à l'école de Cressy pour une heure de Tai-Chi en musique, suivi d'un repas asiatique.
- Spectacle familial : le 23.02, salle communale « Ne m'appellez plus jamais mon petit lapin », suivi d'un atelier de confection de marionnettes.
- En mars, plusieurs événements suivront avec le 23 mars le FIFDH et un film du Bangladesh sur l'exploitation des femmes dans les usines de textile, puis le Festival Groove N Move le 14 mars, et un spectacle de Cyril Kaiser « Le malade imaginaire ».
- Festival LEX (Léman Express) les 25-26.04.2020 : des animations culturelles auront lieu dans les gares et les trains et les communes genevoises y participent.

6. DM 866 - Crédit d'investissement de CHF 762'000.- pour le verdissement et l'aménagement du préau de l'école de Cressy et de ses alentours

Le **Vice-Président** rappelle que l'entrée en matière de cet objet avait été acceptée et renvoyée en CFGDE, CCEP et CCEV, et il passe la parole à **M. Kormann** pour le rapport commun.

M. Kormann informe que la commission réunie a rassemblé plus de 50% du CM et une présentation des différents aspects de ce projet a été faite par les Ateliers Lacroix. Il propose de sortir les éléments-clés du rapport à savoir le côté audacieux du projet, porteur d'une dynamique nouvelle et répondant bien aux diverses problématiques soulevées lors des consultations publiques. Le centre de ce nouveau quartier est essentiellement minéral, conformément à ce qui avait été voulu lors de la construction, mais qui constitue aujourd'hui un handicap tant pour l'activité scolaire que pour les habitations. Les activités sonores et nocturnes dans ces espaces font d'ailleurs régulièrement l'objet de plaintes. Le projet souligne que les infrastructures existantes sont pour la plupart préservées (voirie et jeux récemment installés notamment). En termes d'engagement financier, il a été souligné que 30% de l'ensemble du projet sera pris en charge par Bernex, en conformité avec la convention signée avec eux. Les commissions de Bernex ayant étudié ce projet y sont favorables et une subvention est envisageable pour le 30% des sommes allouées au budget des plantations, soit environ CHF 80'000.-.

Une recommandation a été faite, reprise dans ce rapport, à savoir que dans la partie supérieure du préau, nous rencontrons toujours des difficultés avec la planéité de la dalle en béton au regard de l'usage fait et donc une demande d'y trouver une solution. Compte tenu de ces remarques, les 3 commissions ont préavisé favorablement cette délibération. A l'unanimité des membres présents pour la CFGDE et la CCEV, et à la majorité pour la CCEP.

Mme Jay propose un amendement du CA sur le point b) du DECIDE : la somme des recettes provenant de la participation de Bernex au projet s'élève à CHF 228'600.- et non à 28'600.

Le Vice-Président ouvre les débats.

M. Guillaume trouve ce projet excellent et Cressy en a un réel besoin. Par ailleurs, il indique avoir déposé une motion relative à l'installation d'un parc à chiens dans le bas d'Edouard-Vallet et qui sera présentée au prochain CM.

M. Didier fait part du soutien complet et total de Voix de gauche à ce projet ambitieux qui répond à un besoin réel de la population. Ce projet redonnera un cœur vivant à Cressy et au niveau du financement, il sera conjoint avec Bernex comme indiqué précédemment et contenu dans les limites de l'autofinancement. Son groupe votera donc en sa faveur.

M. Francey confirme que le groupe PLR soutient aussi ce projet et remercie pour le rapport fourni sur le bruit. Il est important de relever que l'investissement n'est pas uniquement dirigé dans les nouveaux projets, mais aussi sur Cressy.

M. Fournier souhaite apporter un complément en soulignant l'historique du contexte. Cressy a été un peu imposé par le canton et la commune n'a eu que peu de prise sur ce projet. Aujourd'hui on se rend compte que malgré la générosité des espaces publics, ceux-ci ne sont pas de qualité et le travail issu des Ateliers Lacroix permettra d'améliorer sensiblement la qualité de vie. Pour les futurs projets, cet épisode devra nous rappeler qu'en choisissant de tout bloquer, le résultat est une perte en termes de qualité de vie. En accompagnant de manière durable et concertée de tels projets, on obtiendra forcément une qualité améliorée.

Le Vice-Président propose de voter sur l'amendement du CA. Puis, de voter la délibération et lit le DECIDE.



Législature 2015-2020

Délibération N° 866

Séance du Conseil municipal du 28 janvier 2020

CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 762'000.- TTC POUR LE VERDISSEMENT ET L'AMÉNAGEMENT DU PRÉAU DE L'ÉCOLE DE CRESSY ET DE SES ALENTOURS

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis de la commission des finances et gestion, développement économique (CFGDE) du 21.01.2020

Vu le préavis de la commission de la culture, espaces publics et paysage (CCEP) du 21.01.2020

Vu le préavis de la commission des constructions, équipements et Voirie (CCEV) du 21.01.2020

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

Par 16 oui, 0 non et 1 abstention sur 17 membres présents

- a) D'approuver la demande de Crédit d'investissement de CHF 762'000.- pour le verdissement et l'aménagement du préau de l'école de Cressy et de ses alentours, sous déduction des 30% de participation de Bernex, soit CHF 228'600 ; le montant total à la charge de Confignon s'élèvera donc à un crédit net de CHF 533'400.-, pouvant encore être diminué par les subventions dont les demandes sont en cours.
- b) De comptabiliser la dépense de CHF 762'000.- et la recette de CHF 228'600.- dans le compte des investissements rubriques 2171.520.504 et rubriques 2171.520.632 puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
- c) De financer ces travaux par les fonds propres.
- d) D'amortir la dépense nette de CHF 533'400.- au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2020.

Le Vice-Président : Nicolas FOURNIER

Le Secrétaire : Jean-Claude KORMANN

L'amendement remplaçant le montant de 28'600.- sous la lettre b) par 228'600.- est accepté à l'unanimité, moins 1 abstention.

La DM 866 est acceptée à l'unanimité, moins une abstention.

7. DM 867 - Crédit d'étude d'un montant de CHF 28'000.- pour l'extension de la zone 30km/h – Praleta

Le Vice-Président rappelle que cette délibération avait été renvoyée en CMSS et en CFGDE suite à l'entrée en matière votée par le CM. Il donne la parole à la présidente de la CMSS.

Mme Marini rappelle qu'il y a beaucoup de trafic dans cette zone, que les voitures roulent beaucoup trop vite, ce qui nuit à la sécurité des piétons et des cyclistes. L'extension de la zone 30 km/h et divers aménagements permettront de réduire la vitesse et de sécuriser les usagers en mobilité douce. La commission a préavisé favorablement par 4 oui et 2 abstentions et avec les recommandations suivantes : être attentif au report de circulation sur le chemin de Murlaz, constituer un cheminement piétonnier dans le parc de la Mairie et maintenir l'accès au chemin de Saint-Martin depuis la route de Base.

M. Mazzola informe que la CFGDE a préavisé favorablement à l'unanimité ce projet qui est inscrit dans le Plan des investissements. Une remarque néanmoins, il est proposé de faire un point intermédiaire au CM ou en commission(s) dans le cadre de cette étude.

Le Vice-Président ouvre le débat.

Mme Peradotto indique que pour Voix de gauche cette étude va dans la bonne direction en sécurisant les piétons et donnant un signal fort pour la mobilité douce. Elle prépare aussi au futur quartier des Cherpines sachant que la voiture ne pourra être le transport de l'avenir. Modérer le trafic est un premier pas à encourager, même s'il reste insuffisant. Nous y reviendrons avec la question écrite qui vient d'être déposée.

Mme Uldry Frossard regrette le manque de vision globale quant à l'arrivée prochaine de milliers d'habitants aux Cherpines et à Bernex. Il n'y a pas de véritable réseau de pistes cyclables et pour les bandes jaunes c'est, à son avis, soit pour les piétons, soit pour les cyclistes. Il s'agit donc d'aller maintenant plus loin et voir s'il n'y aurait pas lieu de fermer un chemin pour réaliser un réseau de pistes cyclables en

continu, sécurisé et en site propre, pour relier les quartiers de Bernex à Cherpines. Voir aussi dans quelle mesure il n'y aurait pas lieu de réserver un chemin pour les petits bus TPG qui pourraient relier tous ces quartiers. Une trentaine de ralentisseurs ne sont pas très commodes pour les cyclistes, d'autant que beaucoup sont équipés de remorques pour le transport des enfants. Revoir donc dans l'étude cette problématique.

M. Fournier demande pourquoi les chemins des Etroubles et Sur-le-Beau ne font pas partie du périmètre et **Mme Jay** répond que ce sont des chemins « riverains autorisés » et pour Sur-le-Beau à cause de la demande des riverains de procéder à une année d'essai avec fermeture du chemin. Puis, **Mme Jay** souhaite répondre à **Mme Uldry Frossard** sur les éléments qu'elle a apportés. Il faut en effet savoir que le gabarit actuel des routes ne permet pas d'intégrer les voitures, et les pistes cyclables. Elargir ces routes n'est pas facile, car elles sont bordées de propriétés privées et d'un bois. Le marquage au sol n'est pas idéal elle en convient, mais l'expérience faite au chemin de Carabot a tout de même montré un gain de visibilité dans l'espace dévolu aux piétons. S'agissant ensuite des ralentisseurs, ils sont obligatoires pour ralentir le transit d'une part, mais aussi pour accompagner l'éventuelle mise en place d'un sens unique. Nous allons donc exiger du canton que ces modérateurs soient installés sous la forme de « coussins berlinois » qui préservent les vélos. Elle rappelle d'autre part que dans les zones 30km/h, on ne peut pas mettre de stops.

Le Vice-Président lit alors le DECIDE et passe au vote.



Législature 2015-2020

Délibération N° 867

Séance du Conseil municipal du 28 janvier 2020

CREDIT D'ETUDE D'UN MONTANT DE CHF 28'000.- TTC POUR L'EXTENSION DE LA ZONE 30KM/H – PRALETA

- Conformément aux articles 30, al. 1, lettre m et o de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le préavis de la commission de la mobilité, sécurité et sports (CMSS) du 14.01.2020
- Vu le préavis de la commission des finances et gestion, développement économique (CFGDE) du 21.01.2020
- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

Par 17 oui, 0 non et 0 abstention sur 17 membres présents

1. De procéder à une étude pour l'extension de la zone 30KM/H - Praleta.

2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 28'000.- TTC destiné à cette étude.
3. De comptabiliser la dépense sous le compte des investissements no 61.501 puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.

Le Vice-Président : Nicolas FOURNIER

Le Secrétaire : Jean-Claude KORMANN

La DM 867 est acceptée à l'unanimité.

8. P DM 871 – Crédit d'investissement de CHF 490'000.- pour la réfection des chaussées - phase 1/2020

Mme Jay rappelle qu'en 2011 un état des lieux des routes avait été demandé au bureau Ertec. Le CM avait décidé d'attribuer des financements pour l'entretien des routes, après une période d'économies financières dans ce secteur. Un crédit d'investissement avait été voté sur la base de ce rapport. Ici, nous avons un 2^e rapport daté de 2019 qui est une réactualisation du 1^{er} afin de prioriser les travaux futurs. La somme demandée représente une 1^{ère} phase de réfection des chaussées devant se dérouler sur 3 ans, inscrite au plan financier 2020-25.

Le Vice-Président fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Guillaume a constaté sur nombre de routes la présence de plots en granit qui sortent de l'enrobé et qui constituent un danger. Il demande donc si un plan d'urgence a été adopté à ce propos, par exemple pour le chemin Carabot ?

Mme Jay précise qu'il s'agira de travaux identifiés par la voirie et qui ont fait l'objet de préparations.

M. Mazzola propose de renvoyer en CCEV et annonce que quelques questions seront posées quant au choix des chemins et sur le montant.

M. Malgioglio propose de renvoyer en CFGDE.

Le Vice-Président propose de passer au vote sur ces renvois.

**Le renvoi en CCEV est accepté à l'unanimité.
Le renvoi en CFGDE est accepté à l'unanimité.**

9. P DM 872 – Crédit d'investissement de CHF 95'000.- pour la réfection de l'étanchéité du préau couvert de l'école de Confignon

Mme Jay explique que ce PDM n'est pas inscrit au plan des investissements, car subséquent à des fuites d'eau devant être traitées de manière urgente. La probabilité de ces travaux avait déjà été annoncée lors des 2 derniers CM.

Le Vice-Président fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Guillaume propose de voter sur le siège vu le caractère urgent des travaux et propose également que le CA demande un audit complet du bâtiment.

Mme Jay approuve cette proposition et indique que cette étude sera portée au plan des investissements 2021, vu la récurrence des problèmes rencontrés dans cette école datant de 1978.

M. Malgioglio valide le processus de vote sur le siège, ainsi que la décision de commanditer une expertise.

M. Mazzola demande pourquoi l'exposé des motifs ne mentionne pas le caractère urgent de ces travaux, aussi il demande si un vote sur le siège est bien nécessaire ?

Mme Jay pense que si le terme *urgent* manque dans l'exposé des motifs, c'est regrettable. Car en matière d'infiltrations d'eau, plus on attend, plus les dégâts sont importants. Elle en appelle donc à la responsabilité de chacun.

Le Vice-Président propose alors de passer au vote sur le siège. Puis il lit le DECIDE.

Le vote sur le siège est accepté à l'unanimité moins une abstention.



Législature 2015-2020
Délibération N° 872
Séance du Conseil municipal du 28 janvier 2020

DEMANDE D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 95'000.- TTC POUR LA RÉFECTION DE L'ÉTANCHÉITÉ DU PRÉAU COUVERT DE L'ÉCOLE CONFIGNON

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

Par 17 oui, 0 non et 0 abstention sur 17 membres présents

1. D'ouvrir un crédit de CHF 95'000.- TTC destiné à la réfection de l'étanchéité du préau couvert de l'école de Confignon
2. De comptabiliser la dépense sous le compte des investissements no 2170430.504 puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif
3. De financer ces travaux par les fonds propres

4. D'amortir la dépense nette de CHF 95'000.- TTC au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2020.

Le Vice-Président : Nicolas FOURNIER

Le Secrétaire : Jean-Claude KORMANN

La DM 872 est approuvée à l'unanimité.

10. P DM 873 – Indemnités et jetons de présence du CM

M. Uong indique que le CA a souhaité régler les situations où des vice-présidents ou autres c.m. doivent effectuer des remplacements de présidences. Le CA a donc voulu rétribuer le travail assumé plutôt que le titre dans un esprit de justice. Il est donc proposé de verser les indemnités par séance et par la même occasion de revoir à la hausse les indemnités de président et de secrétaire du CM. Par la même occasion, un accent est mis sur la demande de qualité des rapports des commissions et une indemnité de CHF 40.- est proposée à leurs auteurs. Il souligne encore que le CA n'a en aucune façon cherché à faire des économies avec cette proposition.

Le Vice-Président ajoute que cette proposition a été discutée au Bureau et la proposition de payer 40 francs par rapport motivé est issue de la réflexion suivante : l'essentiel des débats qui ont lieu au sein de ce conseil sont basés sur ces rapports, il y a donc un intérêt évident à avoir des rapports aussi détaillés que possible. L'intérêt de rémunérer ce rapport permet de non seulement alléger la charge du président, mais aussi de valoriser un travail de meilleure qualité. S'agissant d'une nouvelle délibération, il propose de voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Kormann demande si dans le DECIDE, au point d, où il est noté de « verser une indemnité de CHF 100.- par procès-verbal établi par un ou plusieurs conseillers que chaque commission aura désigné », s'il s'agit de rémunérer l'établissement du PV par son auteur ou de verser à chaque conseiller la somme définie ?

M. Uong pense qu'il est logique de payer le PV.

M. Kormann demande alors pourquoi cette formulation alambiquée au lieu de dire simplement « par procès-verbal » sans mentionner un ou plusieurs conseillers.

Mme Giario indique avoir actualisé l'ancienne délibération qui présentait déjà cette formulation.

M. Guillaume demande si cette rémunération concerne les rapports de commissions seuls ou également les rapports de minorité ?

M. Fournier indique qu'il s'agit du rapport officiel de commission, selon les conclusions du Bureau.

M. Kormann propose donc l'amendement suivant : « d. de fixer l'indemnité à CHF 100.- par procès-verbal établi par le-a conseiller-ère municipal-e qui l'aura rédigé ».

M. Guillaume demande s'il ne faudrait pas renvoyer en commission, car il a l'impression que nous sommes en train de traiter cette question dans ce débat ?

M. Malgioglio constate que seule la partie e) change, soit l'indemnisation de CHF 50.- par présidence de commission, il propose donc un vote sur le siège.

M. Mazzola renchérit sur le fait que seule la lettre e) change, que la rémunération des c.m. demeure inchangée et il est donc favorable à cette proposition et à un vote sur le siège.

Le Vice-Président propose alors de passer au vote sur le siège. Puis sur l'amendement proposé par M. Kormann et finalement sur la délibération elle-même. Il lit le DECIDE.

Le vote sur le siège est accepté à l'unanimité.
Le vote de l'amendement proposé est accepté à l'unanimité.



Législature 2015-2020
Délibération N° 873
Séance du Conseil municipal du 28 janvier 2020

PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AUX INDEMNITES ALLOUEES AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition du Conseil administratif

le Conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

Par 16 oui, 0 non et 1 abstention sur 17 membres présents

- a) De fixer l'indemnité forfaitaire à chaque Conseiller et Conseillère municipal-e de CHF 100.- par séance du Conseil municipal.
- b) D'allouer un montant annuel de CHF 200.- à chaque Conseiller et Conseillère municipal-e pour les frais administratifs.
- c) De verser une indemnité de CHF 40.- par heure de séance dans les commissions, mais au maximum CHF 80.- par séance.
- d) De verser une indemnité de CHF 100.- par procès-verbal établi au conseiller ou à la conseillère municipal-e qui l'aura rédigé.
- e) De verser une indemnité de CHF 50.- par présidence de commission.
- f) De verser une indemnité de CHF 70.- par présidence du Conseil municipal.
- g) De verser une indemnité de CHF 40.- par secrétariat du Conseil municipal.
- h) De verser une indemnité de CHF 40.- par rapport motivé de commission établi.
- i) Cette délibération entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Le Vice-Président : Nicolas FOURNIER

Le Secrétaire : Jean-Claude KORMANN

La délibération 873 est acceptée à l'unanimité, moins 1 abstention.

11. Préavis du Conseil municipal concernant les membres suppléants dans les Conseils municipaux – PL 12854

M. Fournier informe que l'ACG mène une consultation large auprès de toutes les communes sur ce PL qui est pendant au Grand Conseil et qui propose d'instaurer un régime de suppléance dans les CM sur le modèle de celui établi au Grand Conseil. A savoir que chaque groupe politique bénéficie d'un certain nombre de suppléants relatif à son poids et qui remplacent les élus dans le cadre des plénières et des commissions, afin d'éviter aux groupes politiques de perdre des voix lors de votes et d'assurer une représentation exhaustive de tous les partis dans le cadre de délibérations en commissions et en plénière. Il nous est donc demandé un préavis et il propose de le voter après débat éventuel et avant transmission à l'ACG pour information. Il ouvre le débat.

M. Mazzola informe que Voix de gauche approuvera ce PL qui va dans le sens d'une conciliation entre l'activité politique et la vie familiale. Ce système a fait ses preuves au Grand Conseil et l'accepter ne signifie pas une obligation d'utiliser.

Le Vice-Président propose de passer au vote du préavis

Un préavis favorable au PL 12854 est accepté par 14 oui, 2 abstentions (et 1 absent).

12. Motion 140 « Des espaces verts aux Cherpines et au Vuillonex »

Le Vice-Président va lire en l'absence de la 1^{ère} signataire le DECIDE, avant un vote sur l'entrée en matière. L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Fournier remet temporairement la présidence à **M. Kormann** pour présenter la motion. Ce projet est présenté par le PDC et fait écho à l'urgence climatique répercutée dans de nombreux cercles. Il vise à cesser d'opposer les projets de développement à la protection de l'environnement et à la qualité de vie. L'arrivée de nouveaux quartiers est une opportunité pour mener à bien un programme d'espaces publics ambitieux et généreux en termes de végétalisation des quartiers. Les invites sont claires et vous trouvez l'essentiel dans ce document remis.

Il reprend la présidence du CM et ouvre la discussion.

Mme Uldry Frossard pense qu'au niveau du CM de Confignon il faudra travailler en commissions. La CAD ne s'est réunie que 3 fois en 10 mois et ce n'est pas suffisant pour travailler sur les PLQ et le PDCOM. En comparaison, la commune de Bernex se réunissait chaque semaine pour travailler sur les PLQ de Saint-Mathieu et Vailly. Elle pense donc qu'il faut commencer par travailler en commissions avant de voter des motions. Les outils existent avec le Plan climat, la stratégie énergétique des plans cantonaux et fédéral, etc... Elle ne voit pas pourquoi aller chercher des plans européens pour construire nos quartiers. Commençons déjà par introduire le Plan climat cantonal dans nos quartiers et ensuite seulement, aller chercher des idées au niveau européen. Pour ces raisons, elle n'est pas favorable à cette motion.

Le Vice-Président comprend donc qu'elle propose un vote sur le siège pour refuser cette motion ? Ce qu'elle confirme.

M. Mazzola rejoint cette intervention sur le constat, mais cette proposition qui va dans le sens d'une étude en commission(s) et d'une évaluation de la pertinence à aller plus loin, il propose de l'inscrire dans les PLQ avec cet aspect de durabilité. Il interprète cette motion comme un souhait de plus réunir la CAD et il propose donc un renvoi à la CAD pour étudier ce qu'il est nécessaire de faire.

M. Dunant relève que le sujet de cette motion est tout à fait essentiel et ne peut être laissé de côté dans l'aménagement de la commune. Cependant, cette sensibilité à un aménagement vert ne doit pas

supplanter l'aspect d'aménagement global du territoire. Lorsque nous prévoyons la vie d'un nouveau quartier, il est évident que la qualité et l'aménagement des espaces publics sont prioritaires, avec la prise en compte de tous les aspects territoriaux et non seulement de l'aspect paysager mentionné dans cette motion. Personnellement, il est donc pour que cette motion soit renvoyée à la CAD pour faire partie des lignes directrices de l'aménagement de la commune, et non comme seule piste de réflexion pour l'aménagement des futurs quartiers.

Le Vice-Président, après avoir tenu compte du retrait de demande de vote sur le siège de **Mme Uldry Frossard**, propose donc de voter sur le renvoi à la CAD.

Le renvoi à la CAD est accepté à l'unanimité.
--

13. Questions

M. Mazzola pose une question écrite concernant les zones 30km/h, appelant donc une réponse écrite, et il propose de la lire tout de suite.

Un groupe réunissant la police et le Canton s'est constitué pour analyser les 37 zones 30 de la VdG et il demande si Confignon va aussi réfléchir à cette problématique sur son territoire ? La motion pose 5 questions au CA dans ce cadre.

M. Mazzola pose une question orale sur la 5G : elle fait suite à une question écrite du 9 avril et à la réponse apportée par un lobbyiste de Swisscom dans cette assemblée. Il constate qu'un courrier de Swisscom relatif à un rapport fédéral nous a été transmis, alors qu'un rapport fédéral sur cette question existe par ailleurs. Sa question est la suivante : le 13 janvier, la RTS a publié un compte-rendu des antennes présentes sur le territoire et comparant la situation entre juin 2019 et janvier 2020. Il constate donc qu'une nouvelle antenne a fait son apparition à Confignon, chemin des Grands-Champs. Il demande donc si le CA en avait été informé, si un suivi était fait et si une démarche d'information-consultation-concertation avait été mise en place ?

Mme Jay fait part d'une réaction d'un habitant qui a relevé que pendant la période de Noël dernier, le nombre d'antennes installées avait plus que doublé, triplé ou plus, sans que personne ne puisse agir. Elle rejoint cette préoccupation et informe qu'une réponse sera apportée.

M. Mazzola a encore une question faisant suite à la pollution de l'air et qui s'articule en 3 phases :

- 1.-Etant donné le constat qu'il est déconseillé de se baigner dans l'Aire, est-il prévu de se concerter avec les communes qui amènent cette pollution ?
- 2.-Etant donné qu'il est déconseillé de se baigner dans l'Aire, une information sur site est-elle prévue ?
- 3.-Etant donné qu'il est recommandé de se doucher après une baignade et que le bord renaturé constitue un site de loisirs, est-il envisagé de mettre des douches en plein air ?

Mme Gabus-Thorens entend qu'il peut y avoir parfois des débordements du côté de Saint-Julien les jours de gros orages. Pas sûr que l'on se baigne ce jour-là et en dehors de ces épisodes, c'est de l'eau propre.

14. Propositions individuelles et divers

M. Fournier a 2 communications qui auraient dû être faites dans le cadre des communications du Bureau :

- 1) Le Rapport administratif de la commune est ou sera très prochainement disponible en ligne et sans version papier et

2) un remplacement au sein du local de vote est intervenu : M. Malgioglio (PLR) sera remplacé par M. Dunant

Mme Uldry Frossard revient sur le courrier des parents des enfants victimes de racket : ceux-ci demandent s'il y aurait possibilité d'augmenter la lumière sur le chemin de Chaumont.

M. Mazzola intervient dans le prolongement de « La nuit est belle » en septembre dernier et informe que l'association qui a chapeauté l'évènement est à disposition pour poursuivre l'expérience et envisager avec les communes comment baisser la pollution lumineuse à long terme. La proposition est donc d'accueillir une conférence de cette association qui viendrait gracieusement.

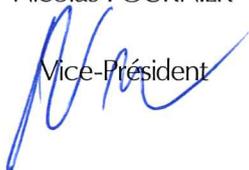
Mme Jay pense qu'il s'agit d'une bonne initiative et informe d'une étude portant sur la pollution lumineuse au centre du village et dans les alentours et portant sur 3 phases qui est « dans le pipeline ».

Mme Gabus-Thorens résume la problématique en rappelant la demande formulée pour plus de lumière dans un chemin sombre d'une part et la pollution lumineuse d'autre part. Arriver à un bon équilibre est très compliqué.

M. Fournier lève la séance à 22H15.

Nicolas FOURNIER

Vice-Président



Jean-Claude KORMANN

Secrétaire

